

Foire aux questions

Le Fonds de capital atlantique GrowthWorks est un Fonds de capital de risque destinés aux particuliers du Canada atlantique qui offre aux investisseurs deux avantages substantiels : une économie d'impôt allant jusqu'à 66 % sur leur investissement, et la satisfaction de savoir qu'ils soutiennent la croissance d'entreprises émergentes dans les provinces



1. Quel est l'objectif de placement du Fonds? Comment le fonds me rapporte-t-il?

L'objectif de placement du Fonds est de procurer aux investisseurs une augmentation de la valeur de leurs actions au fil du temps en réalisant une plus-value du capital à long terme et ce, en investissant principalement dans un portefeuille diversifié composé de petites et de moyennes entreprises du Canada atlantique. Le Fonds cherche à investir dans de jeunes entreprises dynamiques du Canada atlantique qui présentent un potentiel de croissance solide, dans un éventail de secteurs diversifiés comprenant tant ceux de la nouvelle économie que les secteurs traditionnels.

2. À combien s'élèvent les crédits d'impôt et quel est le montant maximal que l'on peut recevoir?

Les crédits d'impôts* suivants sont disponibles aux investisseurs :

- Crédit d'impôt fédéral:** 15%
- Crédit d'impôt provincial:** 20 % en Nouvelle-Écosse
20% au Nouveau-Brunswick
20% à Terre-Neuve et au Labrador

Les gouvernements fédéral et provinciaux facilitent la mobilisation de capitaux du Fonds au moyen de crédits d'impôt afin de promouvoir le développement des entreprises du Canada atlantique.

3. Combien de temps dois-je laisser mon investissement dans le Fonds?

Les investissements dans le Fonds doivent être conservés pour une période de huit ans. Les crédits d'impôt sont soumis à certaines conditions, y compris le remboursement si les actions ne sont pas conservées pour une période de huit ans.

4. Quels sont les montants minimaux et maximaux pouvant être investis?

Le placement initial minimal dans un seul versement est de 500 \$; la souscription subséquente minimale est de 50 \$. Il n'y a pas de montant maximal d'investissement; les investissements dans des REER sont toutefois sujets aux plafonds de cotisation habituels, et les crédits d'impôt comportent une limite annuelle maximale.

5. Doit-on payer toutes les actions en une seule fois ou existe-t-il d'autres modalités de paiement?

Un mode d'épargne sur le salaire (« MES ») a été mis en place dans le but de permettre aux employés d'entreprises participantes d'investir dans le Fonds sur une base continue. Les personnes qui participent au MES doivent investir un montant minimum de 10 \$ par semaine et un montant annuel total d'au moins 500 \$.

Les placements dans Fonds de capital de risque destinés aux particuliers (FCRDP) peuvent faire l'objet de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres charges. Les FCRDP ne sont pas garantis. Leur valeur varie fréquemment et les rendements antérieurs ne sont pas garants des rendements ultérieurs. Veuillez lire le prospectus du Fonds de capital atlantique GrowthWorks ltée avant d'investir. *Les crédits d'impôt fédéral s'appliquent à la première tranche de 5 000 \$ investie chaque année dans les FCRDP. Les crédits d'impôt provincial s'appliquent à la première tranche de 10 000 \$ investie chaque année dans les FCRDP en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador. Les crédits d'impôt sont soumis à certaines conditions, y compris le remboursement si les actions ne sont pas conservées pour une période de huit ans. Les économies d'impôt dues aux cotisations REER sont soumises à certaines conditions, ne sont pas particulières au Fonds, et les montants retirés sont imposables.